

ECO-CAMPUS CITÉ SCIENTIFIQUE

**Dossier de
concertation
préalable**

septembre 2024

Ce dossier de concertation a été réalisé dans le cadre du projet Ecocampus Cité Scientifique, projet porté par l'Université de Lille et ses partenaires (Etat, Région, MEL).

Tous les visuels et photographies ont été réalisés par l'Université de Lille sauf mention contraire.

Date de parution : Septembre 2024



SOMMAIRE

1. LA CONCERTATION PRÉALABLE.....	5
POURQUOI ENGAGER UNE CONCERTATION PRÉALABLE ?.....	6
A QUI S'ADRESSE LA CONCERTATION ?.....	8
LES TERRITOIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET	10
LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE.....	12
LES ACTIONS DE CONCERTATION VOLONTAIRE DÉJÀ ENGAGÉES	16
2. LES ACTEURS DU PROJET	18
L'UNIVERSITÉ DE LILLE	20
LES PARTENAIRES FINANCIERS ET LES COLLECTIVITÉS	22
PRESTATAIRES EXTERNES	23
3. LE CAMPUS DE LA CITÉ SCIENTIFIQUE.....	24
LE CAMPUS AUJOURD'HUI.....	26
HISTORIQUE ET ORGANISATION SPATIALE	28
4. LES PREMIÈRES INTENTIONS DE PROJET	30
PROBLÉMATIQUES EXISTANTES	32
LES OBJECTIFS DU PROJET ECOCAMPUS	34
PREMIÈRES INTENTIONS DE PROJET	36
APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	38
5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET BUDGET	51



1. LA CONCERTATION PRÉALABLE



POURQUOI ENGAGER UNE CONCERTATION PRÉALABLE ?

La concertation préalable porte sur le projet « Ecocampus Cité Scientifique » porté par l'Université de Lille qui a engagé un projet de réaménagement des espaces extérieurs et des réseaux enterrés du campus de la Cité scientifique, situé sur la commune de Villeneuve d'Ascq au sein de la Métropole Européenne de Lille.

La démarche Ecocampus s'inscrit dans les ambitions de l'Université de Lille en faveur de la transition écologique et solidaire, en mettant l'accent sur l'attractivité, l'accessibilité, l'exemplarité et la sobriété des campus dans une optique d'aménagements durables et résilients face aux enjeux climatiques.

Les actions du projet sur le site Cité Scientifique visent ainsi à :

- remettre à niveau les infrastructures de réseaux du campus ;
- requalifier les espaces extérieurs du campus ;
- améliorer la qualité paysagère et d'usage du cadre de vie du campus ;
- promouvoir les mobilités actives au sein du campus ;
- améliorer l'insertion urbaine du campus dans le territoire.

La démarche Ecocampus ne porte pas sur les bâtiments ou les opérations immobilières, toutefois les actions seront pensées et menées de façon complémentaire avec les interventions sur le patrimoine bâti dans le cadre de la transition énergétique du campus.

Les transformations seront mises en œuvre dans un souci de maintien de l'activité du campus tout au long des travaux.

Dans un premier temps, l'Université a souhaité mener une démarche participative volontaire dès les phases amont des études urbaines (à partir de mars 2024) qui ont permis d'alimenter la conception du projet urbain.

En outre, la mise en œuvre du projet d'aménagement de la Cité Scientifique est soumise à des procédures réglementaires obligatoires au titre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, l'Université est notamment tenue de réaliser une évaluation environnementale ainsi qu'une concertation préalable dite "réglementaire" qui aura lieu du 30 septembre au 29 novembre 2024 sur le campus de la Cité Scientifique.



Prise de vue lors d'une réunion de travail entre l'Université et le groupement de maîtrise d'œuvre en mai 2024

A QUI S'ADRESSE LA CONCERTATION ?

La concertation vise à **associer l'ensemble des usagers du campus pour concevoir un projet adapté à leurs besoins et à leurs attentes**, en bénéficiant de l'expertise de chacun.

La concertation s'adresse ainsi :

- **aux usagers « courants »** : étudiants, résidents, enseignants chercheurs, personnels techniques et administratifs, visiteurs, prestataires ;
- **aux autres usagers du campus** : Université Gustave Eiffel, CNED, résidences privées, les tiers occupants (privé, association...), les usagers des transports en commun ;
- **aux acteurs avoisinants** : ZAC de la Haute Borne, Stade Pierre Mauroy ;
- **aux riverains** : habitants des quartiers environnants à Villeneuve d'Ascq (Triolo...).

En mettant en œuvre la démarche de concertation, l'Université garantira les principes suivants :

- **écoute active** de l'ensemble des participants et apport de réponses aux questions posées
- **transparence de la démarche** facilitant l'accès du public aux informations et la formulation de leurs remarques, avis et questions
- **ouverture des échanges** à une diversité de publics, sur une diversité de débats.



Panorama des acteurs présents sur le campus de la Cité scientifique - diagramme Res Publica

LES TERRITOIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

Le campus Cité Scientifique est implanté sur la commune de Villeneuve d'Ascq au sein de la Métropole Européenne de Lille.

Le périmètre d'étude pressenti correspond au campus Cité Scientifique dans son ensemble. Il présente une **superficie totale de 120 hectares**. Il s'agit du périmètre dont les caractéristiques doivent être prises en considération afin d'assurer la cohérence des propositions, dans le cadre d'un plan-guide global. Ce périmètre d'étude inclut donc à la fois le foncier exclusif de l'Université de Lille mais aussi, pour les besoins liés à la cohérence de l'étude, les terrains d'autres propriétaires (collectivités, CROUS...).

Le périmètre d'étude pourra, le cas échéant, évoluer pour prendre en compte notamment les apports des études et de la concertation.

Les priorités qui seront identifiées au cours des études, de la concertation et en tenant compte de contraintes techniques, foncières et budgétaires permettront de définir, au sein du périmètre d'étude, un **périmètre d'intervention opérationnel** pour la réalisation des travaux d'aménagement. Ces travaux d'aménagement sont susceptibles d'être réalisés en priorité sur le foncier État occupé par l'Université de Lille.



Périmètre d'étude pressenti du projet - schéma Université

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le projet est soumis à concertation préalable à double titre :

- d'une part, de façon obligatoire, au titre des articles L. 103-2, 3° et R. 103-1, 2° du code de l'urbanisme, applicables aux projets comportant la transformation en aire piétonne d'une voie de plus de 3000 m² ;
- d'autre part, de façon facultative, au titre des articles L. 121-15-1 et suivants du code de l'environnement, en raison de l'évaluation environnementale susmentionnée.

Dans cette situation, l'Université a fait le choix de mettre en œuvre une concertation unique sans garant selon les modalités du code de l'environnement, tenant aussi lieu de concertation au titre du code de l'urbanisme.

Un droit d'initiative au public prévu à l'article L.121-17-1 du code de l'environnement a été ouvert par la publication d'une déclaration d'intention sur le site de l'Université de Lille et par voie d'affichage à la mairie de Villeneuve d'Ascq.

COMMENT PARTICIPER ?

La concertation réglementaire se déroulera sur une période de deux mois, du 30 septembre 2024 au 29 novembre 2024 inclus.

Afin de recueillir l'avis et les contributions du plus grand nombre, l'Université de Lille déploie un **dispositif de concertation numérique et en présentiel**.

Les modalités en présentiel :

- **Un registre papier**, dans lequel formuler des avis, est disponible en Mairie de Villeneuve d'Ascq et de la Bibliothèque Universitaire de la Cité Scientifique (Lilliad). Le registre sera mis à disposition du public lors des ateliers participatifs.
- **une réunion publique de lancement** de la concertation aura lieu le 03 octobre 2024 à 17h sur le campus de la Cité Scientifique.
- **deux rencontres de proximité** pour aller à la rencontre des usagers du campus, les informer de la concertation préalable et recueillir leurs avis et questions.
- **trois ateliers participatifs** permettront d'échanger sur le projet, par exemple sous la forme de groupe de travail ou de marche exploratoire.

Les modalités en numérique :

- **une cartographie interactive et un registre numérique** seront disponibles tout au long de la démarche sur le site internet dédié à la concertation.

Réaménagement du campus **Donnez votre avis !**

Le projet **Ecocampus** porté par l'Université de Lille vise à améliorer la qualité des espaces ouverts du campus Cite Scientifique avec des aménagements durables et résilients.

L'Université de Lille met en place une **démarche participative** avec l'ensemble des usagers du campus pour alimenter la conception du projet.

Etudiants, enseignants, chercheurs, personnels : votre avis est important !

Retrouvez toutes les informations et donnez votre avis !

<https://concertationecocampuslille.jenparle.net>


www.univ-lille.fr



Informez-vous



Contribuez sur la cartographie



Répondez au questionnaire



Affiche portant sur le lancement de la plateforme - mai 2024



Les étapes de la concertation réglementaire - schéma Res publica

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

LA PLATEFORME DÉDIÉE

L'Université de Lille met en place une plateforme dédiée à la concertation, contenant :

Des modules informatifs :

- Informations sur le projet ;
- Documents relatifs au projet ;
- Informations relatives aux événements de concertation (dates, horaires, lieux, thématiques) ;
- Comptes-rendus des actions de concertation.

Des modules participatifs :

- Une cartographie interactive, permettant de localiser précisément les avis ;
- Un registre permettant de déposer des contributions thématiques.

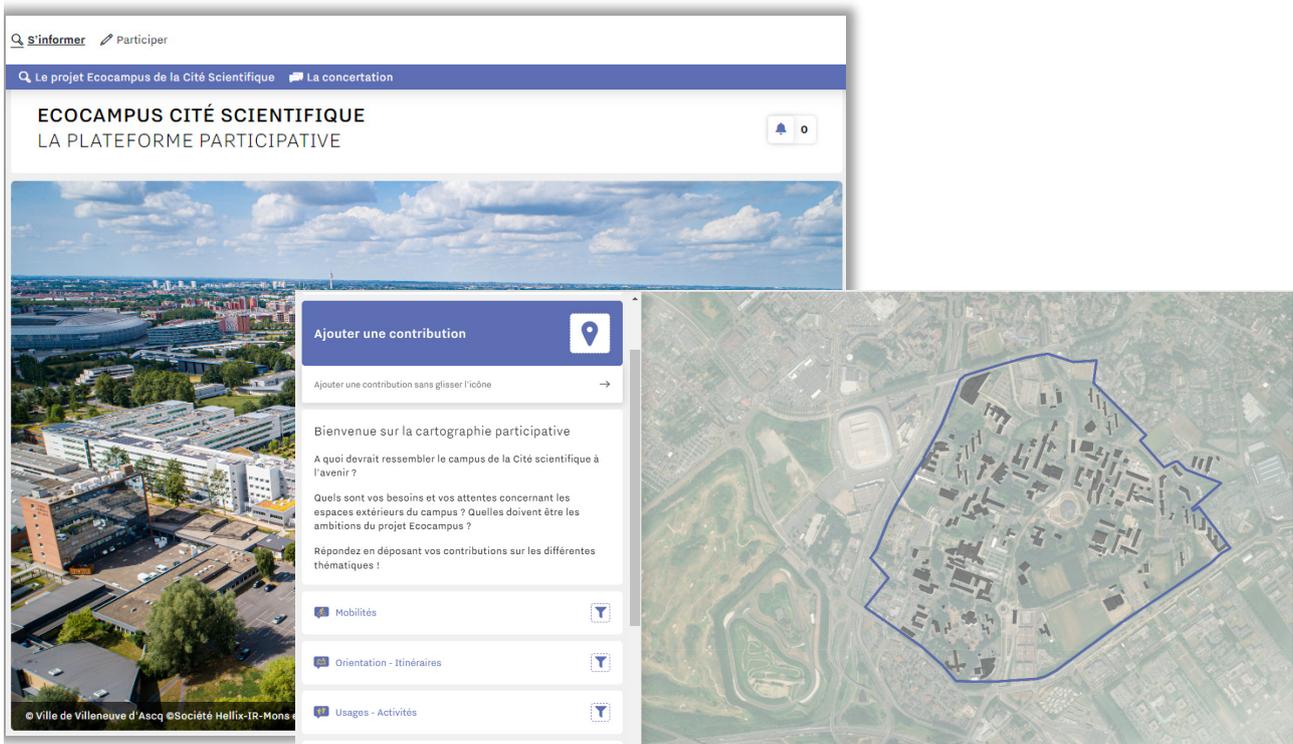
Le public sera informé des différentes modalités de concertation, des lieux, des dates et des horaires sur le site de l'Université de Lille (<https://www.univ-lille.fr/>) qui comportera le lien vers la plateforme numérique dédiée et par voie d'affichage en plusieurs points du campus.

BILAN DE CONCERTATION ET SUITES

À l'issue de cette concertation préalable réglementaire, l'Université de Lille, autorité compétente, délibérera et tirera le bilan de la concertation dans lequel elle y indiquera les mesures qu'elle juge opportun de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation. Le bilan sera publié sur les sites internet de l'Université et de la Ville de Villeneuve d'Ascq, ainsi que sur le site internet dédié à la concertation du projet.

Une fois le bilan établi, une réunion publique de restitution permettra de rendre compte des échanges.

Cette démarche viendra ainsi compléter les actions de concertation déjà engagées volontairement par l'Université en amont auprès des usagers du campus.



Plateforme participative mise en œuvre par l'agence de concertation Res publica - mai 2024

L'Université de Lille met en place une **plateforme dédiée à la concertation**, contenant des modules informatifs et participatifs, accessible via le QR code ou au lien suivant :

https://concertationecocampuscs_ulille.jenparle.net/



LES ACTIONS DE CONCERTATION VOLONTAIRE DÉJÀ ENGAGÉES

ENQUETE DE 5 JOURS IN SITU

L'Université a souhaité engager une démarche participative volontaire de concertation dès février 2024 permettant d'alimenter les études urbaines.

Les données ainsi recueillies ont permis d'ancrer la conception du projet dans la réalité vécue et les attentes des usagers du campus.

Dans un premier temps, l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a réalisé du 11 au 15 mars 2024 une enquête de cinq jours au sein du campus afin de recueillir la parole des usagers et de collecter des données sur leurs pratiques spatiales, leurs repères et leurs représentations du campus et de ses espaces publics.

Plusieurs dispositifs ont été développés : questionnaire cartographique, entretiens thématiques avec les étudiants et les acteurs clés du campus, réunions avec les personnels CROUS, etc.

Cette résidence en immersion au sein du campus a permis de recueillir les besoins des usagers et de déterminer les actions à engager sur le court terme (phase de préfiguration du projet) pour améliorer les espaces extérieurs du campus et son cadre de vie.

CARTOGRAPHIE ET QUESTIONNAIRE

Dans un second temps, l'Université a mis en œuvre une cartographie participative en ligne ainsi qu'un questionnaire en mai 2024 permettant de recueillir l'avis de tous les usagers du campus (via la plateforme numérique mentionnée ci-avant).

DEUX ATELIERS THÉMATIQUES

Enfin, deux sessions d'ateliers avec le personnel du campus ont eu lieu en juin 2024 et ont porté sur diverses thématiques clés du projet : la mobilité, la végétalisation, les usages et les équipements et la biodiversité.



Cinq jours en immersion dans le campus par l'agence Monono du groupement de maîtrise d'œuvre - mars 2024
photographies et visuel © Monono



Ateliers thématiques avec le personnel du campus à la Maison Internationale - juin 2024
photographies © Res publica



2. LES ACTEURS DU PROJET



L'UNIVERSITÉ DE LILLE

L'Université de Lille est un établissement public d'enseignement supérieur dont le siège est situé à Lille. L'Université est répartie sur une vingtaine d'implantations majoritairement sur le territoire de la MEL et dans certaines villes des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Elle est créée en 2018, suite à la fusion des universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3, le regroupement avec l'ancienne COMUE, puis évolue en « Université de Lille » en 2022 suite au regroupement avec quatre grandes écoles supérieures au sein d'un Établissement Public Expérimental (EPE) : Sciences Po Lille, l'École Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ), l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) et l'École Nationale Supérieure des Arts Industriels et Textiles (ENSAIT).

Six domaines d'enseignement y sont proposés : en arts, lettres et langues, en sciences et technologies, en droit, économie et gestion, en santé, en sciences humaines et sociales et en sports.

Actuellement, l'Université accueille dans ses établissements près de 78 000 étudiants et 7 200 personnels (enseignants chercheurs et personnels techniques et administratifs).

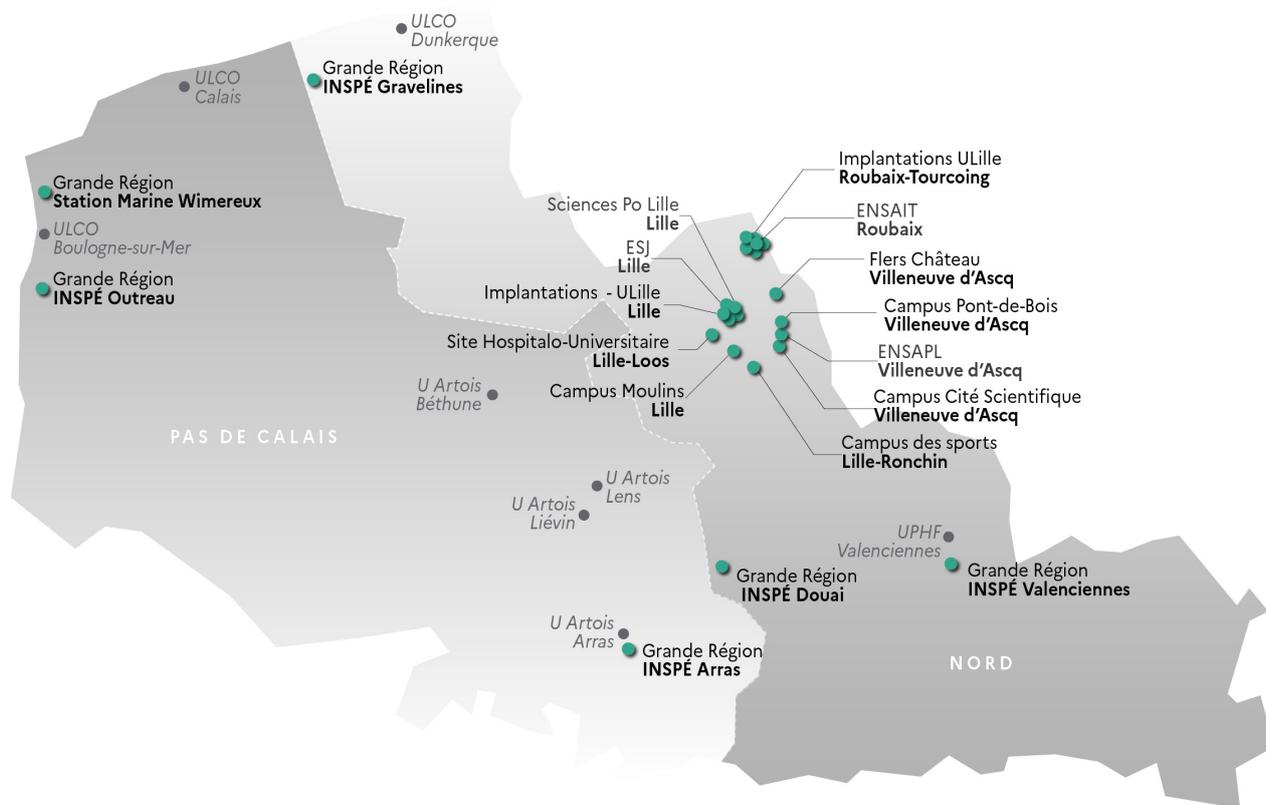
La gestion du patrimoine immobilier de l'Université est assuré par la Direction Immobilière et Logistique (DIL) qui suit et pilote le projet Ecocampus Cité Scientifique.

Au sein de la DIL, le projet est suivi par les équipes techniques suivantes :

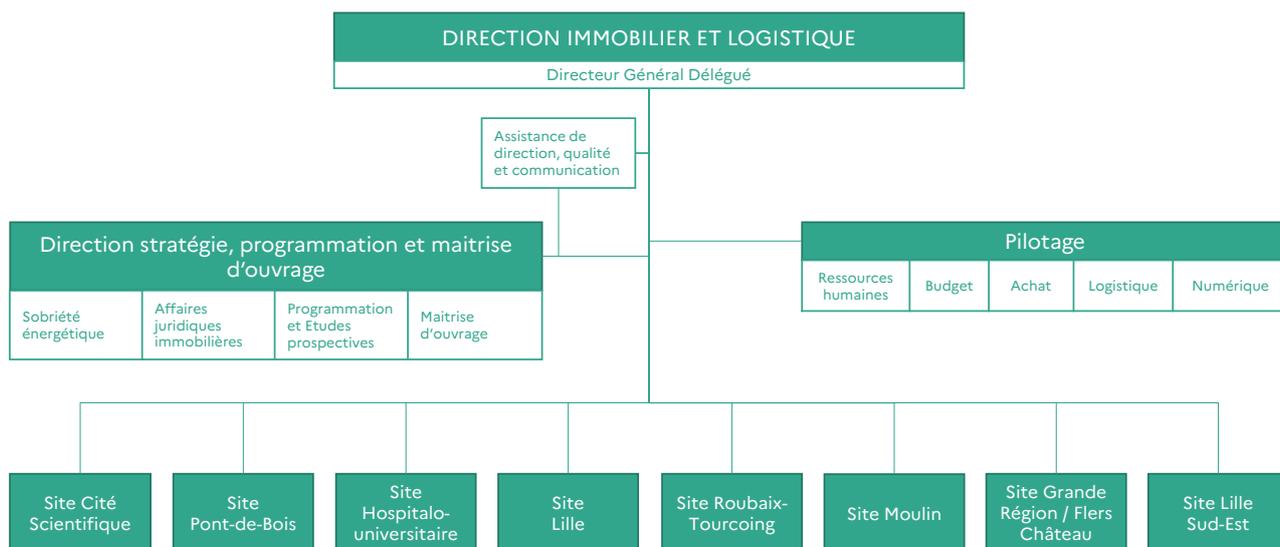
- par la direction de projet DSPMO (Direction de la Stratégie, de la Programmation et de la Maîtrise d'Ouvrage). Le pôle programmation, stratégie et prospective sera en charge du pilotage « technique » du suivi des études urbaines. En phase exécution, le pilotage sera assuré par le pôle opérationnel de cette même direction. En outre, au sein de la DSPMO, le responsable de la sobriété énergétique assure un rôle transversal et apporte son expertise aux projets sur les thématiques environnementales et énergétiques.

- par l'équipe DIL dédiée au site Cité Scientifique, qui porte les sujets de services de maintenance du patrimoine et de logistique et de gestion de site du campus dédiés sur les sites. Elle suivra le développement du projet sur toutes ces phases, en étroite lien avec les personnels sur les sites et les usagers concernés.

Le pilotage politique sera assuré par la direction de l'Université en les personnes de la vice-présidence déléguée et du premier vice-président.



Les implantations sur le territoire de l'Université de Lille



Organigramme de la Direction Immobilière et Logistique (DIL) de l'Université de Lille

LES PARTENAIRES

LES PARTENAIRES FINANCIERS ET LES COLLECTIVITÉS

La mise en œuvre d'un projet à l'échelle urbaine de cette envergure nécessite d'entrer en dialogue avec une grande diversité d'acteurs pour parvenir à partager une vision d'avenir pour le campus.

Une approche partenariale est donc élaborée dès les études de maîtrise d'œuvre urbaines pour inclure les partenaires financiers, les collectivités et acteurs externes aux réflexions sur le projet, l'Université ayant un rôle central dans le pilotage du projet.

En premier lieu, les **partenaires financiers (l'État, la Région, la MEL) et les collectivités (ville de Villeneuve d'Ascq, MEL, etc.)** avec lesquels des rencontres et échanges sont mis en place régulièrement dans l'optique de construire une vision partagée du projet.

OCCUPANTS VOISINS ET AUTRES ACTEURS

Par ailleurs, les occupants des sites ou voisins seront également à intégrer aux échanges, notamment :

- les établissements partenaires au titre d'une convention portant sur le fonctionnement et la gestion des ressources appelée **DUSVA** (Domaine Universitaire Scientifique de Villeneuve d'Ascq). Le DUSVA est composé de l'Université de Lille, le CROUS, Centrale Lille Institut, l'Association de gestion de la Résidence Léonard de Vinci, l'IMT Lille Douai, la Résidence REEFLEX, METEO France et la Fondation de santé des étudiants de France ;
- **acteurs institutionnels** (par exemple : ILEVIA, etc.) ;
- **tiers occupants, acteurs avoisinants** impactés par le projet (par exemple la ZAC de la Haute Borne, etc.) ;
- ainsi que les **usagers** dans toutes leur diversité (étudiants, résidents, enseignants chercheurs, personnels techniques et administratifs, visiteurs, prestataires, habitants, voyageurs des transports en commun, etc.).

LES PRESTATAIRES EXTERNES

Afin d'élaborer un plan qui guidera les interventions dans les espaces ouverts et les infrastructures de réseaux, l'Université a désigné fin 2023 une **équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère** pilotée par les paysagistes – urbanistes Altitude 35 dont la mission a débuté en janvier 2024.

Pour mener à bien le projet, l'équipe comprend sept compétences :

- paysagiste,
- architecte-urbaniste,
- bureau d'études voiries & réseaux divers (VRD) et hydraulique,
- bureau d'études mobilités,
- développement durable,
- préfiguration,
- OPC-U (ordonnancement, pilotage, coordination de chantiers urbains).

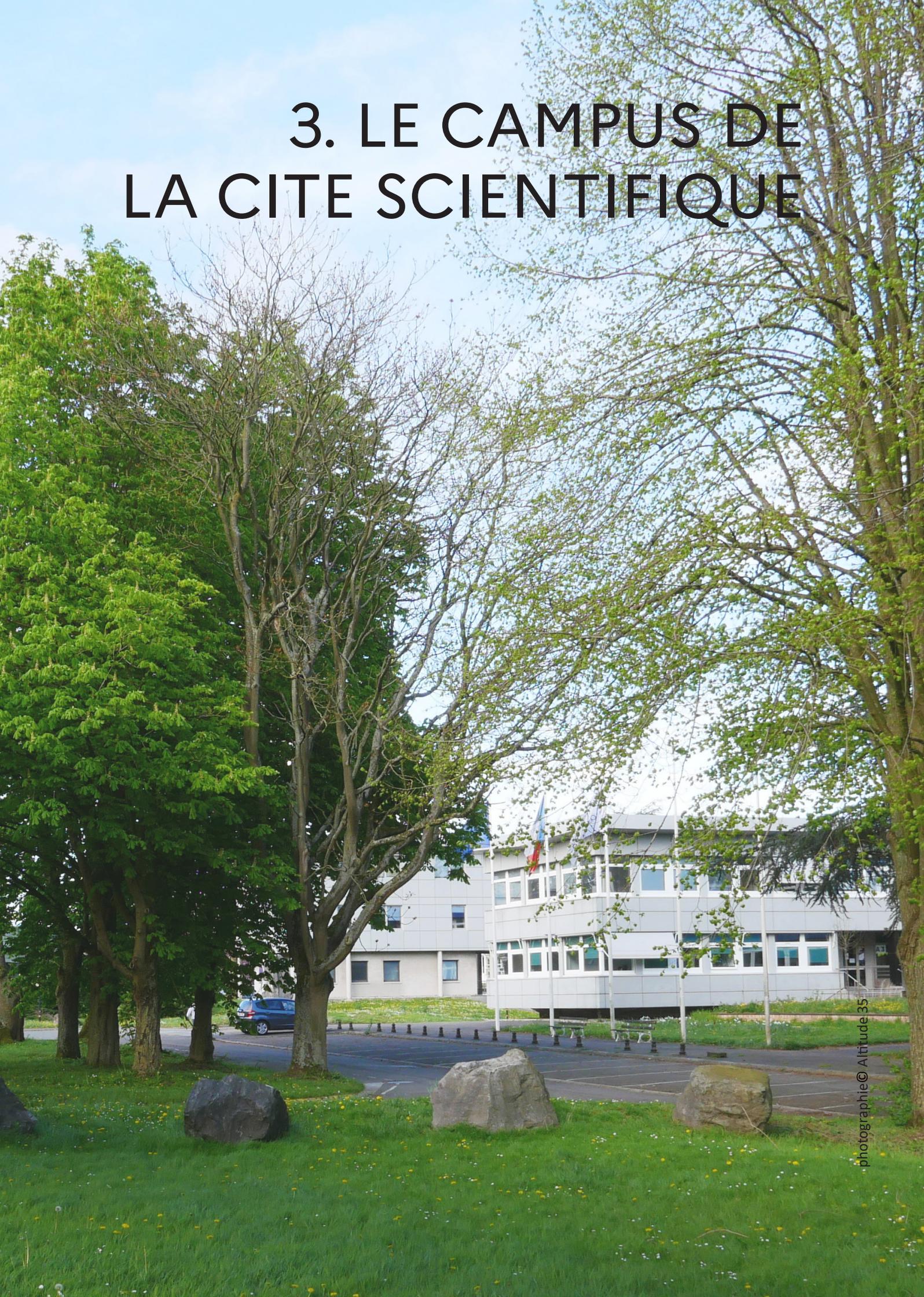
Le groupement d'étude est ainsi chargé de la conception du projet urbain comprenant plusieurs phases :

- l'élaboration du plan-guide d'aménagement au premier semestre 2024 ;
- la mise en œuvre et le suivi d'actions de préfiguration ;
- l'élaboration des dossiers réglementaires (dont l'étude d'impact comprise dans l'évaluation environnementale) ;
- les études de maîtrise d'œuvre liées aux travaux d'espaces publics et d'infrastructures et le suivi des travaux.

Enfin, l'Université de Lille s'est entourée de plusieurs experts et prestataires extérieurs pour l'accompagner sur diverses missions notamment : la conduite et montage de projets d'aménagement complexes, la concertation, le volet sécurisation juridique des procédures, les études techniques (topographiques, de qualité de sol et sur les réseaux), le diagnostic faune-flore, etc.



3. LE CAMPUS DE LA CITE SCIENTIFIQUE



LE CAMPUS AUJOURD'HUI

Le campus de la Cité Scientifique présente une superficie totale d'environ 120 hectares (dont 66 hectares appartiennent à l'État et sont mis à la disposition de l'Université de Lille).

Le site présente une surface bâtie Université de Lille de 250 000 m² sur 82 bâtiments répartie entre les composantes, l'IUT et Polytech Lille. Ces bâtiments sont voisins d'autres établissements (Centrale Lille Institut, École Nationale Supérieure Mines-Télécom Lille Douai, etc.) et entités scientifiques (telles que CNRS, IEMN, ITEEM INSERM, INRIA, etc.).

Le campus accueille au total environ 28 000 personnes hors IEMN et université Gustave Eiffel, dont environ, pour l'Université de Lille, 22 000 personnes dont 19 000 étudiants inscrits en janvier 2023.

Le campus dispose en outre de deux restaurants universitaires CROUS (R.U. Sully et Barrois) et est également un lieu de vie avec des résidences universitaires CROUS (environ 3 000 logements) et privées.

DESSERTE DU CAMPUS

Le campus de la Cité Scientifique est localisé sur la commune de Villeneuve d'Ascq.

La Cité Scientifique bénéficie d'une bonne desserte par de grands axes de circulation (autoroutes A1, A23, A27 et nationale N227 boulevard du Breucq) et par la gare routière.

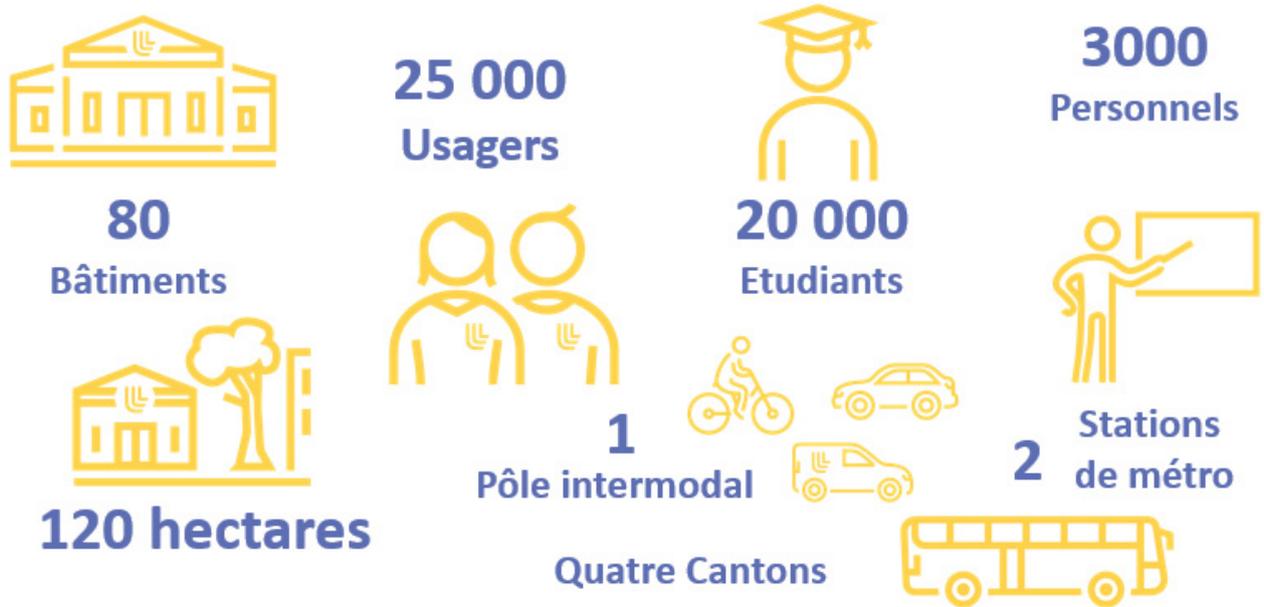
La desserte en transport en commun est optimale grâce au métro VAL (depuis 1983 et dont la technologie a été développé au sein de l'Université) avec le pôle intermodal de la station Quatre Cantons – Grand Stade terminus de la ligne 1 (métro, bus et parking relais) et la deuxième station de métro (Cité Scientifique - Professeur Gabillard) qui dessert le Nord du site.

CONTEXTE

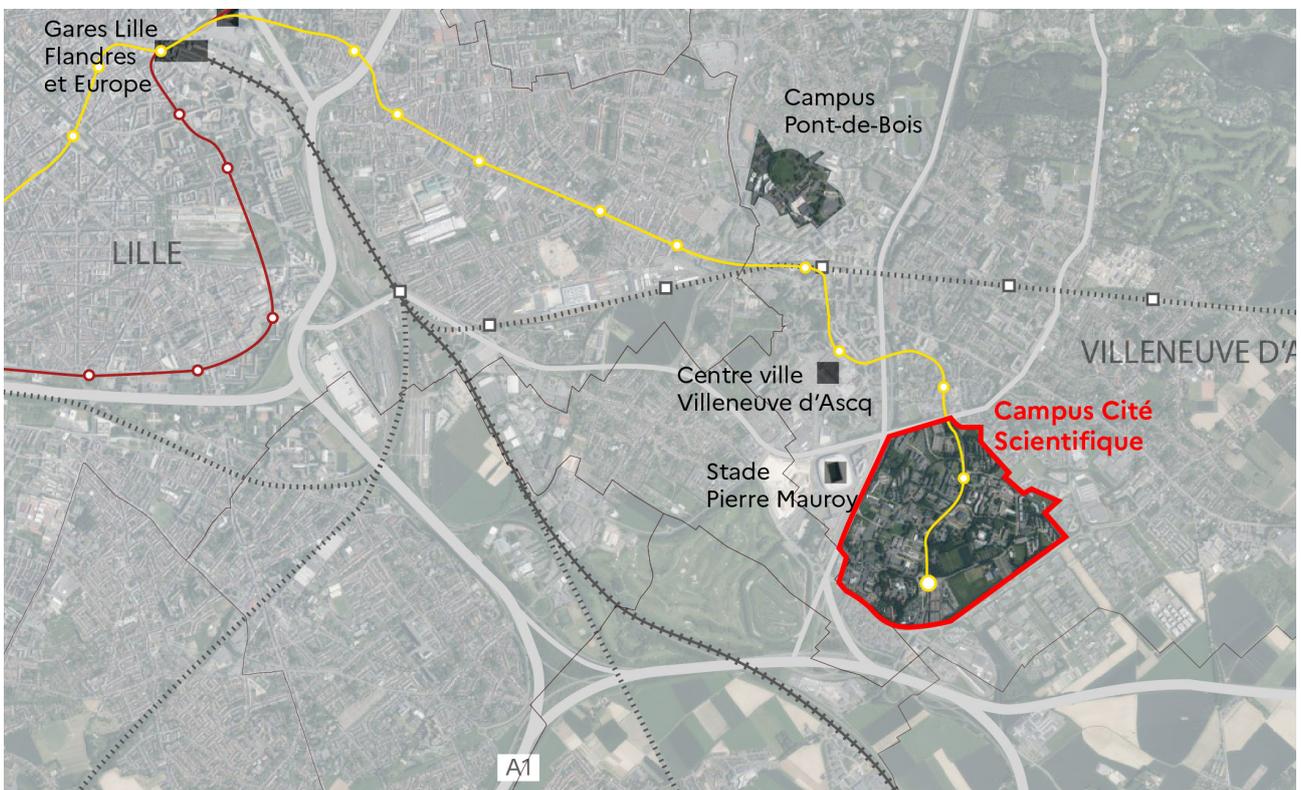
Son contexte immédiat se compose : à l'Est, du Stade Pierre Mauroy, équipement de rayonnement métropolitain, au Nord du centre-ville de Villeneuve d'Ascq et ses quartiers résidentiels et à l'Ouest et au Sud de zones d'activités tels que la ZAC de la Haute Borne et Synergie Park.

Conçue à l'origine comme une entité isolée, la Cité Scientifique présente encore des coupures nettes avec les quartiers environnants.

Aux abords du site, la relation aux parcelles avoisinantes n'est pas traitée. Certaines limites sont « dures », telles les ruptures infrastructurelles occasionnée à l'ouest par le boulevard du Breucq ou l'échangeur au sud ; les autres franges sont au contraire plus apaisées (telles que la limite avec le quartier résidentiel de Triolo ; ou le profil paysager de la rue du Président Doumer) mais peu qualifiées (clôtures hautes, haies, talus, friches).



Quelques données chiffrées du campus Cité Scientifique



Le campus dans son contexte élargi

HISTORIQUE ET ORGANISATION SPATIALE DU CAMPUS

Dans les années 1960-70, la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq se construit autour de deux nouveaux campus universitaires, la Cité Scientifique et l'ensemble littéraire et juridique du Pont de Bois.

En 1962, la Cité Scientifique est imaginée comme un vaste campus, dans lequel les bâtiments sont disposés dans un cadre paysager. Elle commence à voir le jour sous la direction de l'architecte Noël Le Maresquier, associé à Jean Vergnaud sur des terrains agricoles.

Le site est construit selon un plan d'aménagement radioconcentrique sur lequel les bâtiments sont implantés historiquement selon des secteurs : par disciplines scientifiques (secteurs physique, chimie, mathématique et sciences naturelles) ou par fonctions (administratives et résidentielles). La bibliothèque universitaire en constitue le cœur, tel un élément majeur et symbolique de la connaissance.

L'anneau Langevin est le « ring » du campus, axe circulé structurant du plan qui dessert l'ensemble des secteurs. À l'intérieur du ring, chaque secteur compte un édifice majeur (grandes salles, amphithéâtre), des bâtiments secondaires d'enseignement et de recherche. Certaines réalisations se détachent du paysage par leur qualité architecturale.

À l'extérieur du ring sont implantés des services (résidences et restaurants univer-

sitaires), de grandes poches de stationnements, des emprises appartenant à des acteurs privés et des écoles.

Le viaduc du métro, traversant le site du Nord au Sud, participe tant par son architecture de béton que par son tracé sinueux, au caractère singulier du campus et à son organisation urbaine.

Le modèle originel d'aménagement se caractérise par une densité relativement faible laissant au paysage une large place. Les espaces verts sont ainsi prégnants et constitutifs de l'identité du campus. Des œuvres d'art jalonnent les parcours, dont certaines sont signées par des artistes de renommée nationale et internationale. Malgré le manque d'entretien et de structure de ces espaces, ils offrent un levier puissant d'amélioration du cadre de vie.

Au fil des décennies, le campus s'est densifié et s'est diversifié avec l'arrivée de nouveaux acteurs, sans vision spatiale d'ensemble. Il présente aujourd'hui les stigmates d'un développement basé sur une logique d'opportunité.

Toutefois, des améliorations notables du cadre de vie ont eu lieu avec la rénovation de la bibliothèque universitaire en Learning Center en 2016, le développement de nouvelles infrastructures de recherche (Esprit, Institut Chevreul, Phexmar, RMN...) et des réhabilitations bâtiment par bâtiment, toujours en cours.



Photographie aérienne du campus Cité Scientifique 1969 - (© Géoportail)



Photographie aérienne du campus Cité Scientifique 2021 - (© Géoportail)



4. PREMIÈRES INTENTIONS DE PROJET

PROBLÉMATIQUES EXISTANTES

La démarche Ecocampus portée par l'Université de Lille consiste à rénover les espaces extérieurs des campus Cité scientifique et Pont de Bois, pour en faire des campus modernisés et attractifs, durables et mieux intégrés à leur territoire.

Datant des années 1960, le campus de la Cité scientifique s'est développé au gré de projets immobiliers successifs, sans vision d'ensemble, en fonction des opportunités foncières et des besoins immobiliers.

Le campus rencontre aujourd'hui des problématiques liées à :

- la vétusté des réseaux ;
- la complexification progressive de la trame viaire et des espaces publics extérieurs ;
- de multiples conflits d'usages ;
- la forte présence de la voiture ;
- des coupures urbaines et des abords peu qualitatifs ;
- l'absence de trame paysagère globale ;
- un patrimoine bâti vieillissant.

Les actions envisagées, situées sur les aménagements extérieurs et l'infrastructure, viseront à développer un campus attractif et résilient, le but étant d'améliorer le cadre de vie, de travail et d'apprentissage.



Un espace ouvert encombré et morcelé
photographie © Altitude 35 et List



LES OBJECTIFS DU PROJET ECO-CAMPUS

Forte de ces constats, l'Université souhaite porter un projet de réaménagement ambitieux qui oriente le développement futur de la Cité scientifique, en se dotant d'une vision d'avenir dans un but prospectif à long terme et opérationnel à court terme. Les principaux objectifs en sont les suivants :

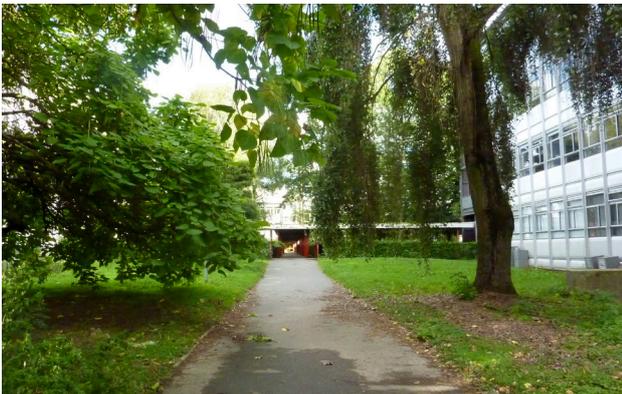
- **préparer et fiabiliser les infrastructures de demain** : rénover massivement les réseaux vétustes ou obsolètes, définir les conditions de gestion et de maintenance ultérieures ;
- **rénover et qualifier les espaces publics et les espaces verts**, les hiérarchiser et améliorer leur valeur d'usage ;
- **rétablir ou améliorer la lisibilité des parcours et des espaces** ;
- **repenser les déplacements et les mobilités**, en rééquilibrant la place de la voiture par rapport aux autres modes et en donnant plus de place aux modes actifs ;
- **créer les conditions d'accueil de nouveaux services** favorables à une vie de campus plus animée et au renforcement des échanges avec la ville, par l'accueil potentiel d'autres fonctions ou usages ;
- **renforcer l'intégration du campus dans la ville** et notamment les liens avec les quartiers environnants en créant des connexions à la ville et des

liens avec le tissu économique local ;

- **rendre le campus plus résilient aux aléas climatiques et économiques**, en étudiant le verdissement des sources d'énergie et particulièrement de la production de chaleur ;
- **tirer parti des qualités du site pour renforcer la végétalisation et la biodiversité** au cœur du campus,
- **lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur, gérer l'eau durablement** ;
- **permettre une cohabitation apaisée entre les différents usages**, limiter les risques d'occupations illicites ;
- **renforcer et pérenniser l'attractivité de la Cité scientifique**.

L'enveloppe CPER (Contrat de plan État-Région) allouée à la Cité scientifique permet d'envisager la réalisation d'une première tranche de travaux sur les espaces extérieurs du campus à l'horizon 2027.

Dans cette perspective, l'Université a désigné fin 2023 un groupement de maîtrise d'œuvre urbaine piloté par un paysagiste (Altitude 35), dont les missions consistent notamment à établir un plan-guide de réaménagement d'ensemble, à préciser le périmètre et le contenu de la première tranche des travaux, puis à réaliser les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à leur engagement et à assurer le suivi des chantiers.



Des qualités d'ambiances et de paysage existantes
photographies © Université de Lille

LES PREMIÈRES INTENTIONS DE PROJET

Le travail engagé depuis le début de l'année 2024 sur le campus par le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine piloté par Altitude 35 a permis d'aboutir à la production d'un diagnostic complet sur l'état actuel du campus en mobilisant l'ensemble des expertises (urbanisme, paysage, architecture, environnement, mobilité, programmation, réseaux et opérationnel).

C'est sur cette base que s'élabore actuellement le "plan guide" (c'est-à-dire le plan des futurs aménagements), qui a pour vocation de donner **une orientation claire pour l'évolution du campus à court, moyen et long terme.**

L'organisation spatiale actuelle du campus se caractérise par **quatre "figures" urbaines et paysagères :**

- **le PARC** : par la présence d'un patrimoine végétal et arboré qualitatif qui serait à valoriser et amplifier ;
- **le VIADUC** du métro aérien : véritable repère qui traverse le campus du Nord au Sud telle une "colonne vertébrale" ;
- **le BOULEVARD** : ou anneau Langevin, une voie de desserte circulaire à réinterroger ;
- **les GRAPPES** : système d'organisation du campus par secteurs avec des caractéristiques communes dans l'architecture et les espaces ouverts, offrant de multiples lieux de vie de proximité.

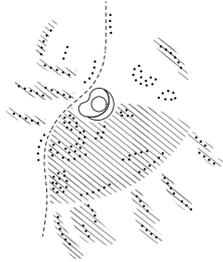
Ces quatre figures, ou éléments constitutifs, participent à l'identité du campus Cité Scientifique. Elles servent de base à la définition des intentions du projet.

Le parti-pris du projet est de travailler à partir des qualités existantes en mettant en valeur les potentiels respectifs de chaque figure. L'objectif est d'améliorer la lisibilité d'ensemble du campus et d'en adapter les aménagements aux enjeux environnements et aux usages actuels.

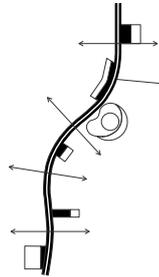
En parallèle de la conception du plan guide et du temps long nécessaire pour mener les procédures réglementaires, des actions de préfiguration réalisées afin de mettre en œuvre des actions concrètes et immédiates dans le but d'activer et de transformer certains espaces du campus sans attendre les travaux de réaménagement pérennes.

C'est sur la base de ces premières intentions de projet que les participants à la concertation réglementaire sont amenés à échanger et débattre afin de faire évoluer le futur plan-guide du campus selon leurs besoins et leurs attentes.

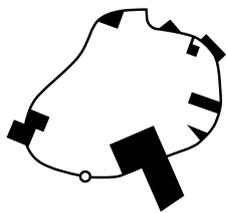
CAMPUS PARC



LE VIADUC



LE BOULEVARD



LES "GRAPPES"

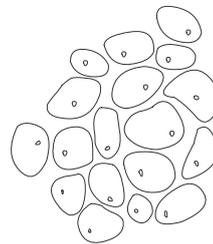


Schéma conceptuel des quatre figures urbaines et paysagères - Altitude 35



Vue aérienne du campus
© Ville de Villeneuve d'Ascq © Société Hellix-IR-Mons en Baroeul

LES PREMIÈRES INTENTIONS DE PROJET

FIGURE 1 : LE PARC

La forte présence végétale et arborée du site offre l'opportunité de créer un véritable "campus parc". Le parc devient alors une **structure transversale** pour le campus en redonnant une valeur d'usage collectif aux espaces et en amplifiant la présence de la nature. Cela permet de plus chercher des continuités écologiques avec son environnement élargi (Haute-Borne, Triolo, etc.).

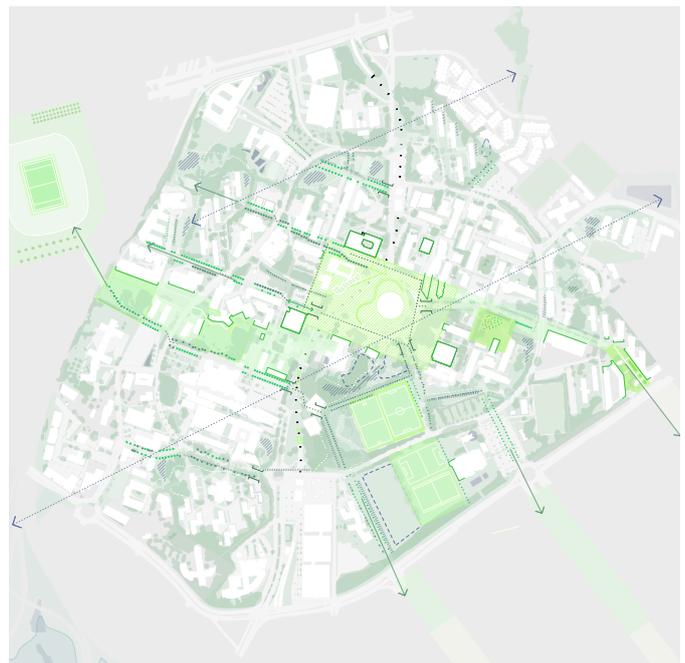
Le projet propose de renforcer le potentiel du parc et d'y différencier des sous-espaces pour répondre à la diversité des besoins écologiques, éducatifs et d'usages du site :

- **la clairière centrale ou "Yard"** : Espace de vie central autour de Lilliad et des équipements fédérateurs du campus ;

- **les clairières sportives** : Succession d'aménagements sportifs allant du COSEC à la passerelle du Stade Pierre Mauroy ;
- **les clairières productives** : Intensification localisée du caractère fertile et modes de gestion alternatifs en lien avec le verger et l'accroche agricole de la Haute Borne ;
- **les cheminements transversaux**, qui renforcent le maillage piétons et cycles et donnent de la lisibilité aux parcours en conciliant usages et fonctionnalités, paysage et biodiversité.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le parc participe en outre à la mise en place progressive d'une **stratégie "zéro rejet" à terme** en privilégiant l'infiltration naturelle.

Esquisse des premières intentions de projet sur la figure du "parc"
dessin © Altitude 35 et List





Exemple pour le jardin central "the yard",
Campus d'Harvard



Exemple de bassin de récupération des eaux de pluie,
Campus de Grenoble
photographie © Altitude 35



Exemple d'allée forestière,
Campus de Besançon,
photographie © Altitude 35

LES PREMIÈRES INTENTIONS DE PROJET

FIGURE 2 : LE VIADUC

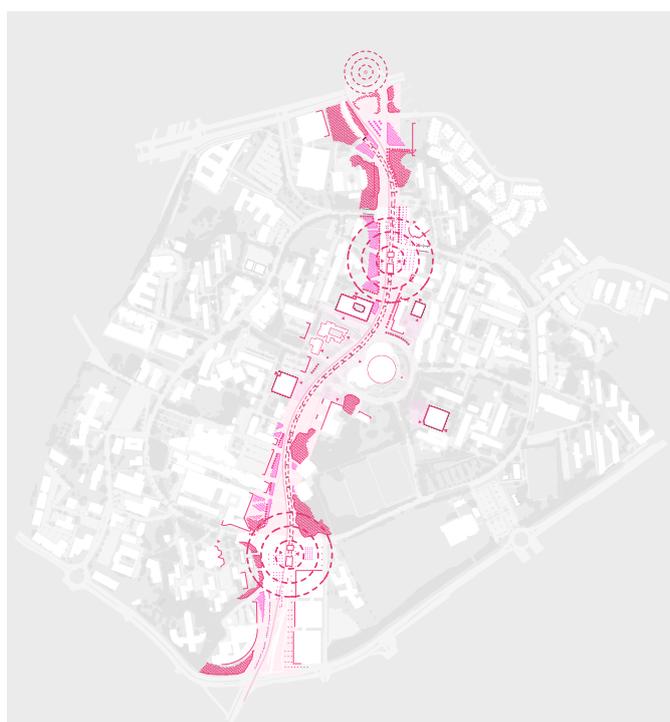
L'axe nord-sud du viaduc du métro aérien est considéré comme une **infrastructure "support"**. Il s'agit d'un repère dans le campus dont les piles cadrent des vues sur les secteurs. Les espaces situés en dessous du tablier peuvent "être activés" soit par de nouveaux aménagements, usages ou cheminement. Une promenade linéaire et continue pourrait suivre son tracé.

Un dialogue avec la MEL et la ville de Villeneuve d'Ascq est nécessaire pour mettre en place cette continuité au-delà de Langevin jusqu'aux boulevards limitrophes.

Le projet a pour ambition de :

- **conforter un espace ouvert** entre deux lisières ;
- réserver un **axe nord-sud dédié aux modes doux** ;
- **intensifier les usages** le long et sous le viaduc et permettre aux bâtiments de la vie étudiante de s'y adresser ;
- conforter les entrées nord-sud de la Cité scientifique et **renforcer les pôles d'intensité des deux stations de métro.**

Esquisse des premières intentions de projet sur la figure du "viaduc"
dessin © Altitude 35 et List





Un cheminement existant entre deux lisières à clarifier,
Campus Cité Scientifique
photographie © Altitude 35



Préserver des vues,
Greenwich Peninsula, Londres par MDP Paysagistes
© GoogleMaps



Exemple d'usages sous un viaduc,
Elinor Ostrom, Vienne, Uniola
photographie © Pascal Petignat

LES PREMIÈRES INTENTIONS DE PROJET

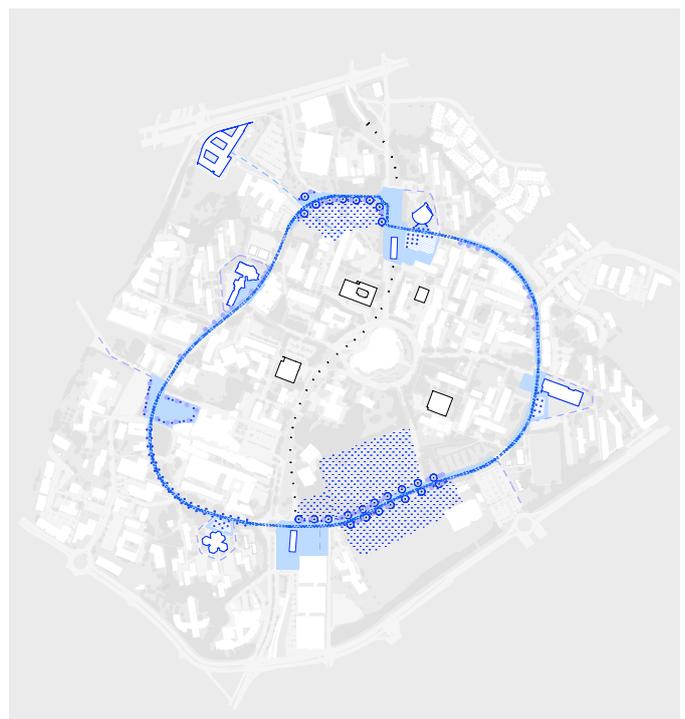
FIGURE 3 : LE BOULEVARD

Conçu comme une voie de desserte périphérique pour les différents programmes du campus, le rôle du boulevard Langevin a évolué avec le temps. Malgré une position qui reste importante dans la connexion des flux nord-sud, le boulevard est aujourd'hui sur-capacitaire et est donc à requestionner.

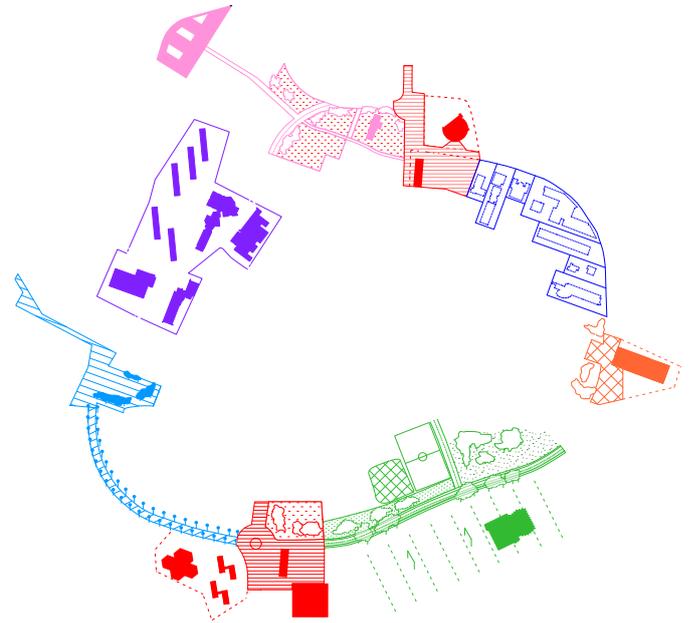
Tout en conservant son rôle d'anneau de mobilité à l'échelle du campus, le boulevard doit être générateur de connexions urbaines qualitatives vers la ville et accorder une part plus importante aux modes actifs. Le devenir du boulevard sera ainsi tributaire du dialogue partenarial entre l'Université, la MEL et la ville de Villeneuve d'Ascq pour étudier la faisabilité de cette transformation.

Pour ce faire, le groupement travaille actuellement sur **plusieurs scénarios d'évolution** du boulevard et de son profil qui ont notamment pour ambition de :

- **"pacifier le boulevard"** en favorisant la **mixité d'usage vélo/voiture et en accordant davantage d'espace aux piétons** ;
- **estomper l'aspect routier** par des plantations et un système paysager de récupération des eaux pluviales ;
- **affirmer les différentes séquences** afin d'adapter le profil du boulevard aux programmes qui s'y adressent tout en assurant une cohérence dans le choix du mobilier et des luminaires ;
- contrôler les points d'accès et **limiter les flux voitures internes à l'anneau**.



Esquisse des premières intentions de projet sur la figure du "boulevard"
dessin © Altitude 35 et List



Esquisse de projet "les séquences du boulevard",
Campus Cité Scientifique
dessin © Altitude 35 et List



Un anneau sur-capacitaire pouvant évoluer,
Campus Cité Scientifique
photographie © Altitude 35



Exemple de signalétique urbaine,
Campus de Grenoble
photographie © Altitude 35

LES PREMIÈRES INTENTIONS DE PROJET

FIGURE 4 : LES GRAPPES

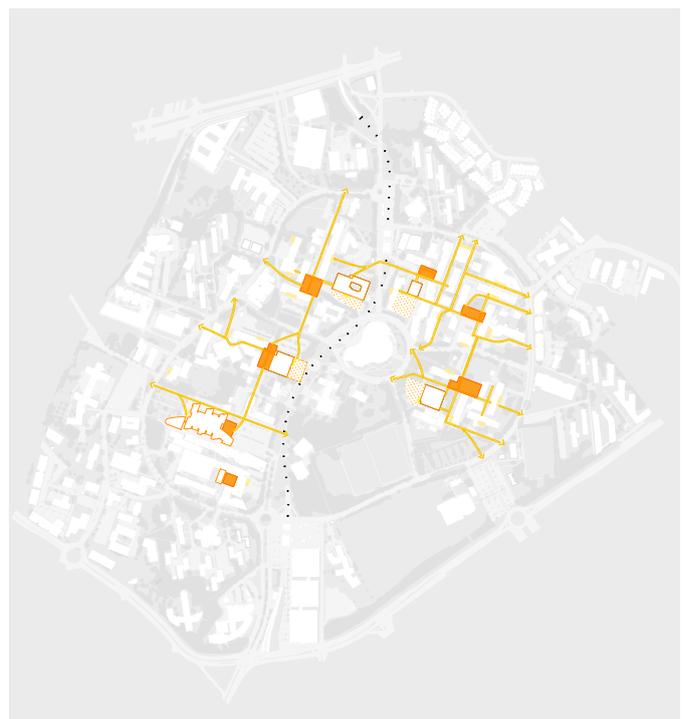
Les grappes jouent un rôle essentiel dans la richesse spatiale du campus, elles proposent une multitude de sous-espaces. Cette organisation des communs en sous-secteurs constitue ainsi une alternative aux grands espaces ouverts du campus en offrant une échelle intermédiaire de sociabilité et d'appropriation pour la vie étudiante.

Il s'agira donc d'affirmer un campus constitué de ces unités de vie pourvues de micro-centralités en les connectant les unes aux autres.

Le projet a pour ambition de :

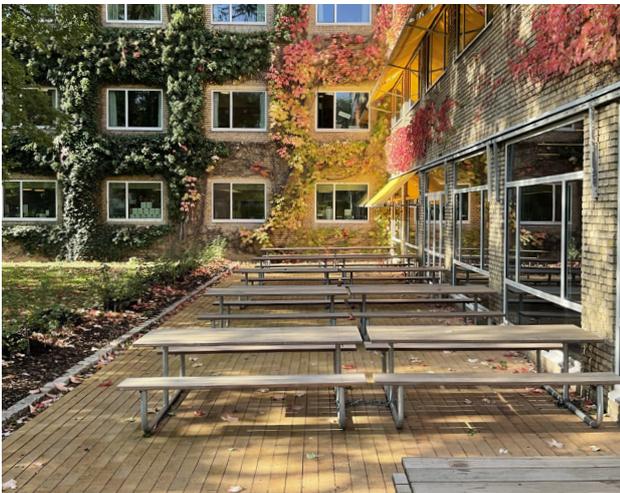
- conforter l'organisation spatiale en **unités de lieu et unités de vie du campus** ;
- **affirmer une micro-centralité avec des programmes et usages** pour chaque grappe (type placette piétonne)
- **créer un réseau de cheminements reliant les grappes les unes aux autres** ;
- **affirmer le rôle d'articulation des bâtiments d'enseignement** entre le centre du campus et les grappes.

Esquisse des premières intentions de projet sur la figure des "grappes"
dessin © Altitude 35 et List





Exemple de micro-centralité,
Campus d'Aarhus, Danemark
photographie © List



Exemple de rez-de-chaussée animé,
Campus d'Aarhus, Danemark
photographie © List



Exemple de continuité végétale en pied de bâtiment,
Campus d'Aarhus, Danemark
photographie © List

LA PHASE DE PRÉFIGURATION

En parallèle de l'élaboration du plan-guide, l'Université souhaite engager au plus tôt des **actions de préfiguration visant à transformer et à activer certains espaces à court terme**. Il s'agit non seulement d'actions temporaires ou transitoires, mais aussi **d'impulser ou de tester de nouveaux usages de façon progressive**.

Cela permettra de donner à voir les transformations possibles, requalifier certains espaces délaissés sans attendre l'engagement de travaux de réaménagement des espaces publics pérennes.

L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a entamé la réflexion sur la préfiguration basée notamment sur les données recueillies lors de leur résidence sur le campus effectuée en mars 2024.

Une première proposition consiste à préfigurer un parcours à travers la Cité Scientifique pour inviter à explorer et découvrir le campus. Cela pourrait se matérialiser par l'aménagement de cheminements reliant des lieux de sociabilité avec une signalisation claire et du mobilier urbain unifié.



Exemple d'intervention sur la sous-face d'un viaduc à Buenos Aires, Argentine
© Martin Ron



Exemple de mobilier sportif "L'arbre à basket" par a/Lta à Nantes
© S. Chalmeau et a/LTA



Exemple de mobilier urbain
Les MonumentalEs, à Paris par Emma Blanc & Collectif Etc,
© Philippe Ruault © Philippe Colin-Canivez © Lucas Bonnel



Exemple de signalétique
Brent Cross à Londres, Royaume-Uni
© 2024 Fieldwork Facility



Exemple de mobilier urbain
Installation par le Cabanon vertical,
au Campus de la Bouloie à Besançon
© Nicolas Waltefaugle



Exemple d'installation
par Atelier Bivouac à Miguelet
©Atelier Bivouac

APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet Ecocampus Cité Scientifique porte sur le réaménagement d'un espace urbanisé, correspondant aux espaces extérieurs du campus universitaire existant et ses abords. Le site comporte de **nombreux espaces non bâtis** (voiries et cheminements, esplanades, terrains de sport, boisements, pelouses, bassins...).

Le projet fera l'objet d'une **procédure d'évaluation environnementale**. Dans ce cadre, l'élaboration d'un état initial de l'environnement (diagnostic en cours) permettra de caractériser précisément les **enjeux environnementaux** liés à l'élaboration du projet et d'orienter sa conception, en identifiant et en hiérarchisant les niveaux des sensibilités à prendre en compte, notamment en matière de **faune, de flore et de zones humides**.

Il ressort des premières constatations plusieurs enjeux, qui seront précisés au cours des études à venir :

Biodiversité

- Préserver et renforcer l'identité de « campus parc » ;
- Prendre en considération les éventuelles espèces spécifiques qui seraient repérées au cours de l'inventaire faune-flore ;
- Préserver et valoriser l'existence de zones refuges et de corridors de biodiversité qui seraient identifiés. Le site n'est pas identifié dans la trame verte et bleue métropolitaine ni dans la

trame verte et bleue écologique du SCoT, mais pourrait contribuer à leur extension progressive.

- Préserver les éventuelles zones humides qui seraient repérées.

Climat

- Inscrire le projet d'aménagement dans la trajectoire carbone du plan de transition écologique de l'Université de Lille ;
- Prendre en compte les effets du dérèglement climatique et maîtriser notamment la lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, en proposant des aménagements adaptés (îlots de fraîcheur, végétalisation, mobilier urbain ...) ;
- Contribuer à l'évolution des mobilités en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Energie, ressources

- Moderniser les réseaux et les équipements techniques en faveur d'une plus grande sobriété ;
- Améliorer la gestion des eaux pluviales en faveur d'une gestion préférentiellement alternative et sur site.

Cadre de vie et population

- Améliorer le cadre de vie du campus, le rendre plus accueillant, apaisé et confortable ;
- Réduire la place allouée à la voiture

individuelle, favoriser le développement de mobilités alternatives et réduire les impacts sur la qualité de l'air ;

- Prendre en compte les nuisances et pollutions générées par les travaux d'aménagement en phase chantier (sonores, vibratoires, visuelles, atmosphériques...) et les éventuelles modifications des flux routiers, cyclables et piétons pendant le temps du chantier ;
- Intégrer à la réflexion la réduction et la valorisation des déchets de chantier

et des déchets à l'échelle du campus, et lutter contre l'épuisement des ressources.

Biens matériels et patrimoine culturel

- Aucun périmètre de protection au titre des abords de monument historique n'est situé dans l'aire d'étude rapprochée ;
- Le projet ne paraît pas susceptible d'avoir des incidences notables sur les biens matériels et le patrimoine culturel.



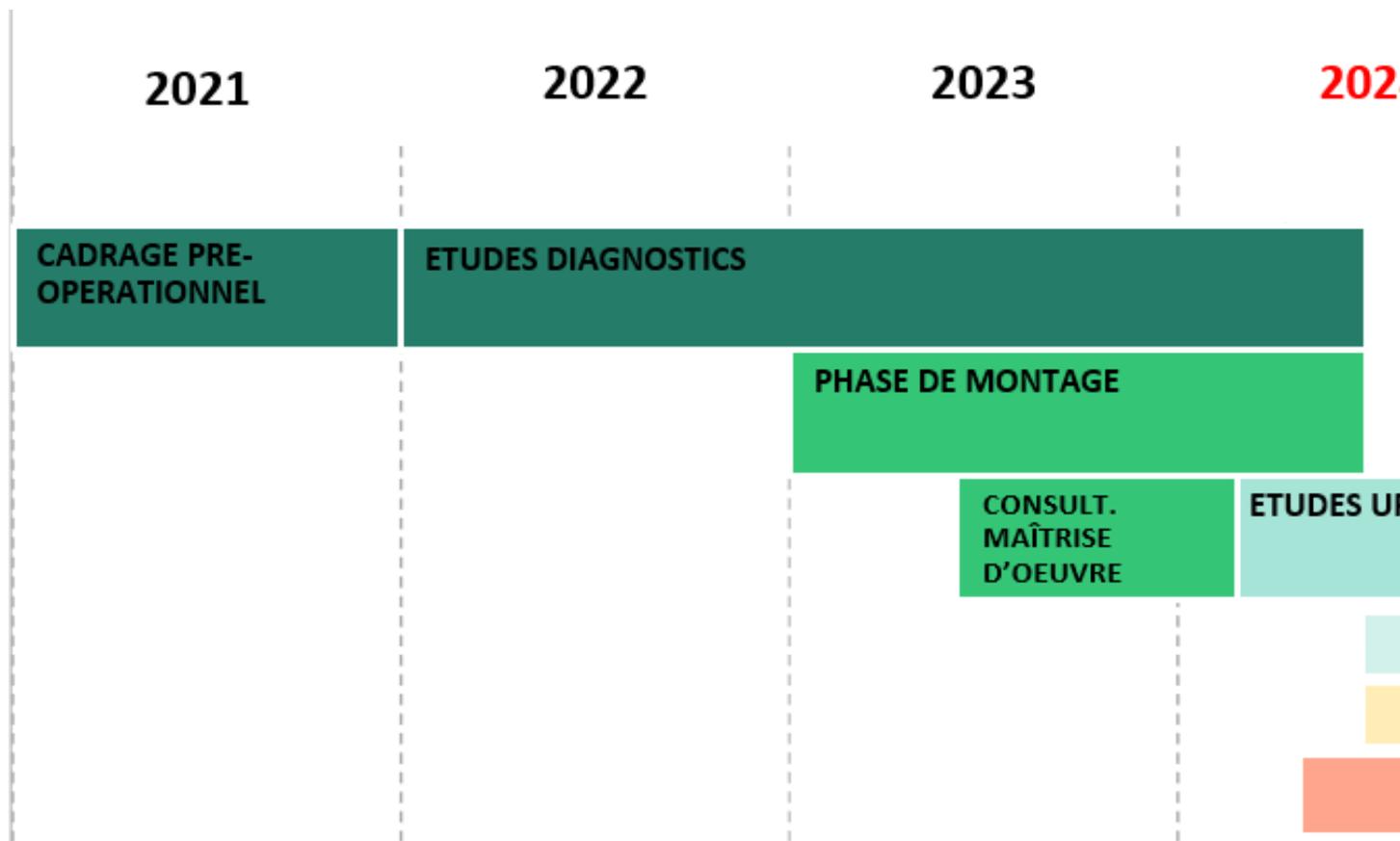
Diversité végétale en présence sur le site
photographie © Altitude 35



5. CALENDRIER DU PROJET ET BUDGET



LE CALENDRIER GÉNÉRAL DU PROJET



Retrouvez toutes les informations sur la
plateforme dédiée à la concertation du projet
Ecocampus Cité Scientifique au QR code suivant :

